

Entrée en vigueur du RGPD : la Commune s'engage à respecter la confidentialité de vos données



Le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur ce 25 mai 2018.

Il s'agit du nouveau texte de référence européen pour la protection des données à caractère personnel.

La Commune de Bernissart s'engage à respecter la confidentialité de vos données.

En cas de question, vous pouvez envoyer un email à l'adresse suivante : dpo@bernissart.be ou un courrier écrit à l'attention du Collège communal.